



Conseil économique et social

Distr. générale
4 février 2003
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-septième session

3-14 mars 2003

Point 3 c) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques et autres mesures
et initiatives : i) participation et accès des femmes aux médias
et aux technologies de l'information et de la communication,
et influence de ces derniers et importance pour la promotion
et la démarginalisation de la femme**

Communication présentée par Canadian Voice of Women for Peace, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31, du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2003/1.



Document de travail présenté par Canadian Voice of Women for Peace

Résumé du document de travail

Le présent document de travail donne un aperçu de recherches menées initialement en vue de la rédaction d'une thèse de doctorat à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto. Il illustre la manière dont la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication ont servi à promouvoir les droits de l'homme et permis de s'attaquer aux problèmes de la violence et de la pornographie dans les médias. Il offre également un cadre pour la promotion et la démarginalisation de la femme.

Introduction

La première étape de ce projet de recherche toujours en cours s'est achevée en 1995. Il s'agissait à l'origine d'une étude de cas visant à examiner la façon dont les politiques relatives à la violence et à la pornographie dans les médias étaient élaborées au Canada. En 2000, un livre tiré de ce projet a été publié sous le titre *Mind Abuse: Media Violence In An Information Age*, qui est depuis lors en tête de liste des meilleures ventes de son éditeur <www.web.net/blackrosebooks>. La méthode suivie dans le cadre de cette recherche reposait sur le principe fondamental selon lequel les images violentes et pornographiques présentées dans les médias et portant préjudice aux femmes ont une incidence négative sur l'ensemble de la communauté.

Les méthodes pragmatiques et participatives utilisées ont été conçues en prenant en considération les idées des responsables de l'organisation communautaire Canadians Concerned About Violence In Entertainment (C-CAVE), qui a été fondée en 1983. Cette organisation a pour mandat de faire connaître au public les résultats des recherches menées sur la violence et la pornographie dans les médias. Le public est en droit de savoir que les conclusions tirées font, dans leur grande majorité, ressortir les effets néfastes de ce problème sur tous les membres de la société, et pas seulement sur les femmes et les enfants.

Au cours des premières années de son existence, C-CAVE a collaboré avec l'association américaine National Coalition on Television Violence, cofondée par l'American Medical Association et l'American Parents-Teachers Association. Plus récemment, elle a collaboré avec de nombreux groupes communautaires et universitaires dont The Canadian Voice of Women for Peace; University Women's Club of Toronto; Science for Peace, dont le siège se trouve à l'Université de Toronto; Media Watch, fondée par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme; Friends of Canadian Broadcasting et The Killology Research Group (Jonesboro, Arkansas), fondé par le lieutenant-colonel Dave Grossman.

Cette collaboration vise principalement à examiner les questions sous l'angle des problèmes qui empêchent l'élaboration de stratégies de changement efficaces. Travailler avec des représentants des médias eux-mêmes, dans le cadre de nombreux entretiens, a contribué à familiariser les adultes avec le problème et à sensibiliser davantage le public.

Parmi les méthodes de collaboration dynamiques utilisées, on relèvera de nombreuses consultations avec les pouvoirs publics aux niveaux provincial, fédéral et international, ainsi que des discours et ateliers tenus à l'occasion de conférences organisées dans des universités, des établissements d'enseignement post-secondaire communautaires, des écoles et des bibliothèques. Au sein de la communauté dans son ensemble, des exposés sont faits devant des organisations de bienfaisance telles que les clubs Kiwanis et les Rotary Clubs, des groupes confessionnels, des associations réunissant des parents et des enseignants et des associations masculines à caractère religieux (men's breakfast clubs).

Le problème

Au coeur du problème examiné dans l'éternel débat sur la violence et la pornographie dans les médias se trouve la question de la censure, c'est-à-dire la question de savoir s'il faut ou non limiter la production et la distribution des produits culturels qui exploitent indûment la violence et promeuvent l'inégalité des sexes. Ce débat a bien entendu donné lieu à des prises de position catégoriques sur ce qui constitue la liberté d'expression et sur la question de savoir s'il existe ou non des limites raisonnables à cet égard. De nombreux universitaires, ainsi que des membres du grand public font valoir depuis plusieurs décennies que la réponse est positive. Le choix des informations fournies est désormais fonction en grande mesure des intérêts des milieux d'affaires et des cercles politiques dominants. Le processus est habituellement guidé par le profit et ne tient pas – ou guère – compte de l'intérêt du public. Dans une démocratie, c'est à la majorité qu'il incombe de choisir les règles auxquelles elle souhaite adhérer et, au cours de ces dernières années, les Canadiens ont, dans leur majorité, montré qu'ils souhaitaient moins de violence, tant dans la vie réelle que dans les médias.

Jusqu'à présent, à chaque fois que la question a été examinée, comme cela a été fait par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes au début des années 90, on s'est contenté de mettre l'accent sur les effets néfastes de la violence dans les médias sur les enfants et non sur l'ensemble de la société. Lorsqu'il était Président du Conseil, Keith Spicer a demandé instamment que soient adoptés de nouveaux codes très stricts sur la violence dans l'ensemble des médias. Toutefois, le problème qui s'est posé d'emblée était que le code adopté par le Conseil à l'intention des télédiffuseurs privés faisait abstraction des recherches ayant prouvé les effets néfastes de certains programmes non seulement sur les enfants mais également sur les adolescents et les adultes et ne tenait pas compte de la mesure dans laquelle les enfants adoptaient les habitudes télévisuelles des adultes, et notamment de leurs parents, ni du fait qu'une fois qu'un produit culturel était sur le marché, la tendance voulait que les enfants de tous âges y aient accès, indépendamment des mises en garde, des dispositifs de blocage et autres mesures mises en place afin de les protéger. En outre, le code en question n'a jamais eu pour objet de limiter la publicité et la promotion de ce type de programmes excessifs pour lesquels une législation existait déjà dans la province du Québec et plusieurs pays européens.

La recherche de solutions se fait de plus en plus urgente

Les problèmes socioéconomiques liés aux effets néfastes de certaines images existant depuis l'avènement du cinéma et de la télévision se multiplient avec l'apparition de nouvelles formes de technologies en matière de communication, telles que l'Internet et les jeux informatiques et vidéo. La multiplication, tant des technologies que de leurs effets néfastes, montre bien que les décideurs politiques auraient dû depuis longtemps examiner la question du contenu en parallèle avec celles de la propriété et de la protection des droits d'auteur et de la vie privée. En ce qui concerne la mondialisation, les femmes sont particulièrement vulnérables face aux médias. Avec la concentration toujours croissante des biens et des pouvoirs, notre économie de l'information conduit de plus en plus à la conception de programmes culturels populaires teintés de violence, car ces derniers se vendent bien dans une économie mondialisée et peuvent être traduits facilement dans toutes les langues. Désormais estimée à 30 milliards de dollars des États-Unis, la pornographie – élément essentiel du commerce international naissant du sexe – constitue toujours pour les Américains la première exportation de produits de ce type. Ils exportent plus de 50 % de tous les programmes culturels distribués dans le monde alors qu'ils continuent d'en importer moins de 2 %.

En 1966, cette situation a débouché sur la tenue à l'Université Webster de Saint-Louis (Missouri, États-Unis) d'une convention ayant débouché sur la création du Cultural Environmental Movement (CEM). Y ont participé une coalition de plus de 150 organisations indépendantes et de militants venant de tous les États américains et de 63 pays – notamment le Canada – dont trois étaient membres de Canadian Voice of Women for Peace. L'auteur du présent document, représentant C-CAVE en qualité d'organisme de coparrainage, a été élu au Comité directeur du CEM, dont il a été membre jusqu'en 2000. Ce mouvement a pour objectif de s'attaquer aux problèmes résultant d'un environnement médiatique de plus en plus centralisé, mondialisé et orienté vers le grand public, et de tendre vers une politique culturelle plus démocratique.

Conclusion

Les recherches menées démontrent que, s'agissant des questions relatives aux délits, il est nécessaire, ne serait-ce que pour des raisons financières, d'opérer un revirement et de mettre l'accent sur la prévention. Cela suppose d'examiner la double question de la violence et de la pornographie dans les médias. Des mesures s'imposent dans tous les secteurs de la société et notamment de la part des médias qui doivent apporter davantage de preuves de leur volonté de remédier au problème. Jusqu'à présent, on a observé une tendance à la sophistication des formes d'exploitation virtuelle, en particulier des femmes et des enfants, toute restriction imposée à la liberté d'entreprise des sociétés étant délibérément qualifiée de censure. On a ainsi tendance à tenir uniquement pour responsables les parents, enseignants et adolescents et à exonérer les médias et les gouvernements. Les différences entre la liberté d'entreprise des sociétés et la liberté d'expression individuelle demeurent reste mal comprises et posent un grave problème pour les éducateurs.

On s'accorde généralement à dire que c'est aux parents, aux enseignants et aux professionnels de la santé qu'il incombe avant tout de surveiller et de limiter le

« régime télévisuel » des enfants. Il est toutefois naïf et irréaliste de s'imaginer que ceux-ci seront en mesure de résoudre la crise sanitaire actuelle si les gouvernements et les médias ne coopèrent pas. Le fait est que ceux qui racontent des histoires aux enfants sont désormais avant tout de grands conglomérats médiatiques qui ont en réalité bien peu à dire mais beaucoup à vendre. Pour résumer, il ne s'agit pas d'une question de censure mais de santé et de sexospécificités. L'ouvrage et la thèse précitées contiennent plus de 55 recommandations dont six sont exposées ci-après.

Recommandations

1. Adopter des mesures courageuses faisant appel à l'utilisation de techniques multimédias afin d'élever la violence dans les médias au rang de problème de santé mentale méritant une attention urgente et d'obtenir à cet effet le concours accru d'organisations s'occupant de questions sanitaires, médicales et éducatives.
2. Élargir le débat sur les questions intéressant la sécurité et le commerce aux niveaux communautaire, national et international, de façon à y inclure l'élaboration de politiques tenant compte de la corrélation notoire entre la violence dans les médias et les comportements dévoyés tels que les accès de colère dans les avions, sur les routes et lors des matchs de hockey sur glace; l'existence de gangs de garçons et de filles; les agissements des tueurs en série ou embusqués; le développement croissant du commerce du sexe et du terrorisme mondial.
3. Supprimer, à tous les niveaux de gouvernement, les allègements, avoirs, avantages et abris fiscaux dont bénéficient les producteurs et distributeurs de programmes violents et pornographiques dont les effets sont néfastes.
4. Mettre en oeuvre à grande échelle une législation qui proscrive la publicité destinée à des enfants de moins de 13 ans, à la lumière des recherches qui démontrent ses effets néfastes, en s'inspirant de modèles qui existent déjà dans la province du Québec et plusieurs pays européens. Cette législation, qui est actuellement examinée par l'Union européenne, devrait être approuvée et adoptée rapidement.
5. Attirer de nouveau l'attention, comme au début des années 90, sur les questions intéressant la violence dans les médias et la responsabilité qui incombe à ces derniers de mieux faire respecter les codes relatifs à la violence et aux stéréotypes concernant les rôles attribués à chaque sexe.
6. Donner une impulsion au Cultural Environment Movement, ainsi qu'à la mise en oeuvre de son programme d'action, approuvé lors de la Convention ayant débouché sur la création de cette association, en 1996.